

**OBJET : Lettre aux citoyennes et citoyens de Saint-Michel-de-Bellechasse  
Mise au point sur les décisions du conseil municipal**

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom du Conseil municipal de Saint-Michel-de-Bellechasse, il apparaît essentiel de m'adresser à vous afin d'expliquer plus clairement nos décisions de la dernière année et de rectifier certains faits.

Comme mentionné en séance du conseil lundi soir, sachez tout d'abord que nous avons pris connaissance de tous vos commentaires dans le dossier des taxes et de la rémunération des élus. Je reconnais d'emblée que nous pouvons faire mieux en matière de communication afin d'expliquer plus clairement la démarche derrière chacune des décisions importantes. Pour cela, je m'engage personnellement à améliorer cette communication.

Cela dit, je refuse qu'on remette en cause mon intégrité et mon honnêteté, ou celle des membres de ce conseil. Depuis 2017, mon administration s'est concentrée sur l'inventaire et la mise à niveau des dossiers et aussi, sur les urgences, en toute transparence.

**Compte de taxes**

Concernant la hausse de taxes et des frais pour l'année 2019, nous n'avions pas le choix : la situation commandait des actions à brève échéance et nous ne pouvons revenir en arrière.

Dès le premier jour de notre élection, les conseillers et moi-même avons mis toutes nos énergies à remettre en ordre les finances de Saint-Michel. Nous avons depuis une belle obsession : celle d'assurer une saine gestion des deniers publics en fonction du passé et de l'avenir.

Dans cet esprit, la hausse de la taxe foncière de 3,8 % était inévitable. Dans un contexte où le fonds de prévoyance de la municipalité est vide, où les infrastructures montrent des signes d'usure importants, nous estimons primordial d'entreprendre ce virage responsable. Nous avons d'ailleurs vécu un épisode difficile avec le bris de la conduite servant à acheminer les eaux usées, une situation qui a forcé le conseil à imposer une taxe spéciale pour 2019. Et ce n'est pas de gaieté de cœur.

Les coûts d'entretien du presbytère ont également augmenté considérablement. Les coûts d'électricité à eux seuls sont responsables d'une bonne partie de cette augmentation. Un autre dossier dans lequel nous devons répartir les frais excédentaires.

Par ailleurs, la sécurité en matière d'eau potable est une priorité pour le présent conseil et les normes gouvernementales sont là pour nous rappeler que nous devons être vigilants. À cet effet, nous ne pouvons éviter le réajustement tarifaire visant à pallier la hausse des frais de fonctionnement de l'usine d'eau potable, qui se chiffrent à 320 000 \$ annuellement, une conséquence d'un manque d'investissement criant dans le passé.

À cet effet, notre responsabilité comme élus est de s'assurer de la saine gestion des finances et du développement de notre communauté. Nous avons le souci constant de le faire en toute transparence et avec rigueur. Sans compromis, en pensant aussi aux générations futures.

### Traitement des élus

Quant au règlement sur le traitement des élus municipaux, qui devait être adopté lors de la séance du conseil de lundi, il a été reporté en raison d'une formalité juridique décelée par notre procureur à la fin de la semaine dernière. Je vous épargne les détails, mais sur le fond, rien n'a changé.

Nous jugeons, à la majorité, que l'augmentation du salaire des élus retenue est responsable et que la rémunération se situe encore légèrement sous la moyenne avancée par la Fédération québécoise des municipalités, à la lumière des données 2017 recueillies à travers des municipalités au Québec.

Dans les faits, cet ajustement représente moins de 13 000 \$ **au total** pour l'année 2019, et ce, pour l'ensemble des élus. Contrairement à ce qui a été véhiculé au cours des derniers jours, les salaires du maire, du maire suppléant et des conseillers ont augmenté respectivement de 37 %, 26 % et 23 %. Nous avons agi avec diligence, nous nous sommes basés sur des données sûres, et il est tout à fait juste d'apporter une correction fort raisonnable à la rémunération.

Nouvelle rémunération des élus municipaux de Saint-Michel-de-Bellechasse				
	Salaire de base	Allocation de dépenses	Total	Pourcentage d'augmentation
Maire	13 333,00 \$	6 666,50 \$	19 999,50 \$	37 %
Maire suppléant	5 066,00 \$	2 533,00 \$	7 599,00 \$	26 %
Conseillers	4 000,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$	23 %
Coût total pour la rémunération 2019 : <b>57 600 \$</b>				
Coût total pour la rémunération 2018 : <b>45 016,20 \$</b>				

Avec la gouvernance de proximité que nous avons tous souhaitée, nous avons aujourd'hui un mandat beaucoup plus diversifié et des responsabilités majeures en ce qui concerne le développement économique, social et culturel, l'environnement ou la sécurité civile. La valorisation du rôle de l' élu et l'ajustement du traitement sont essentiels pour favoriser la venue de nouveaux candidats afin d'assurer l'avenir de nos institutions et de nos communautés.

Ainsi, je souhaite, chers citoyennes et citoyens, que nous puissions relever les défis des prochaines années **ensemble**, dans un esprit de collaboration et de développement de notre communauté. Rappelons que le plan triennal d'immobilisation 2019-2021 prévoit des investissements de l'ordre de 8,4 M\$, dont la moitié serviront à la construction de la nouvelle usine d'eaux usées. Au cours des 10 prochaines années, plus de 20 M\$ devront être investis en immobilisation afin de maintenir nos infrastructures en état, notamment en ce qui concerne le réseau routier et le parc immobilier de la municipalité. Des choix devront être faits et des ententes devront être conclues avec plus d'un partenaire.

Soyez assurés que nous y mettons l'énergie nécessaire, en toute transparence.

Au nom des membres du Conseil municipal de Saint-Michel-de-Bellechasse, merci de votre attention.



Éric Tessier, maire de Saint-Michel-de-Bellechasse